



COMMUNE DE MOISSAC-BELLEVUE

Envoyé en préfecture le 16/04/2021

Reçu en préfecture le 16/04/2021

Affiché le

16 AVR. 2021



ID : 083-218300788-20210415-2021_19-BF

NOTE SYNTHETIQUE – BUDGET PRIMITIF 2021

L'article L. 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au Budget Primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la Commune de MOISSAC-BELLEVUE ; elle est disponible sur le site internet de la commune. Le Budget Primitif est consultable en Mairie de MOISSAC-BELLEVUE, aux heures d'ouverture.

Le Budget Primitif 2021 est un acte prévisionnel, validé par un vote du conseil municipal et qui autorise la Commune de MOISSAC-BELLEVUE à effectuer les opérations de dépenses et de recettes inscrites en son sein, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre 2021.

Lors de la **séance du jeudi 15 avril 2021**, le Conseil municipal a adopté le Budget Primitif 2021 par :
11 voix POUR 0 voix CONTRE 0 ABSTENTION

Il est à rappeler que le principe de prudence budgétaire invite à ce qu'au **Budget Primitif** :

- Les dépenses soient estimées à leur montant maximum, soit entendues comme un plafond.
- Les recettes prévisionnelles soient estimées à minima, soit entendues comme un plancher.

Le budget primitif 2021 a été arrêté à **2 548 432.82€** cumulés en section de fonctionnement et d'investissement.

1. SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent de l'ensemble des services communaux. Elle permet d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement pour l'exercice 2021 s'équilibre à **678 282.94€ (670 979€** inscrits au BP 2020).

* **Les dépenses de fonctionnement** diminuent de 1% (soit - 7303.94€) par rapport au budget primitif 2020, comme suit :

- Les charges à caractère général (011) subissent une diminution de 4% par rapport au budget primitif 2020.
- Les charges de personnel (012) restent stables.
- Les autres charges de gestion courante (65) connaissent une diminution de 18%.
- Le virement à la section d'investissement est impossible comme en 2020.
- Les charges exceptionnelles (67) ont diminué de 45%

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	BUDGET PRIMITIF 2020	BUDGET PRIMITIF 2021
Charges à caractère général	223 400	232 400
Charges de personnel	217 000	217 000
Atténuation de produit	82 290	82 000
Autres charges de gestion courantes	80 300	65 500
Charges financières	10 000	11 850
Charges exceptionnelles	11 000	6 000
Dépenses imprévues Fonctionnement	12 305	18 469.98
Virement à la section d'investissement	0	0
Dotations aux amortissements	34 684	45 062.96
TOTAL DES DEPENSES FONCTIONNEMENT (Réelles et d'ordre)	670 979.00	678 282.94

* Les recettes de fonctionnement ont augmenté de 1% (soit -258 125.52€) par rapport au budget 2019 malgré la perte de la Dotation Générale de Fonctionnement (DGF)
 Tout ceci nous amène à un excédent antérieur reporté de 118 832.94€ en diminution de 912.69€ par rapport au budget 2020 (119 745.63€).

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BUDGET PRIMITIF 2020	BUDGET PRIMITIF 2021
Atténuation de charges	3000	2000
Produits des services	107 208.25	114 450
Impôts et taxes	365 000	364 000
Dotations et participations	33 400	38 900
Autres produits gestions courantes	40 072.76	40 100
Produits exceptionnelles	2 552.36	0
Excédent antérieur reporté	119 745.63	118 832.94
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT (avec résultat reporté)	670 979.00	678 282.94

Fiscalité :

Concernant les ménages, les taux d'impositions locaux ont été maintenus en 2021 :

- Taxe sur le foncier bâti : 10.00 (taux communal) + 15.49 (taux départemental) : 25.49%
- Taxe sur le foncier non bâti : 52.43%

L'Etat a affecté aux communes la part de taxe foncière sur les propriétés bâties départementales (le Département ne percevra plus de taxe foncière) ce qui fait apparaître un taux communal qui reste stable (10+15.49) à 25,49% sans aucune conséquence financière pour les administrés.

Le produit de la fiscalité locale en 2021 s'élève à 208 454€.

La TFPB départementale ne correspond pas exactement à la perte de la TH des communes, l'Etat a donc mis en œuvre un dispositif d'équilibrage sous la forme d'un coefficient correcteur. Le montant total prévisionnel 2021 pour la commune au titre de la fiscalité directe locale s'élève à 215 644€.

Les dotations de l'Etat :

La dotation Globale de fonctionnement était la principale dotation versée par l'Etat à la commune. La perte totale de cette dernière et la ponction du Fonds National de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) rendent l'équilibre budgétaire de la commune des plus tendu. Les rentrées d'argent prévues grâce au parc photovoltaïque se font attendre pour l'instant.

Le budget 2021 de fonctionnement a été plus facile malgré tout à élaborer car la commune a vendu le gîte Le Rosier, prévu depuis longtemps et opportunément les gîtes du campanile et de La Citerne pour un total de 310 000€ affecté au budget d'investissement.

Par conséquent nos dépenses ont été réduites le plus possible (les postes ont été revus au plus juste) et c'est la deuxième année depuis 1995 qu'il est impossible d'alimenter la partie investissement avec des économies de fonctionnement.

2. SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement pour l'exercice 2021 s'équilibre à **1 870 149.88€** (1 233 811.00€ au BP 2020).

Présentation générale de la section d'investissement

DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2021	RAR+ VOTE	RECETTES D'INVESTISSEMENT 2021	RAR + VOTE
Nature des dépenses	Montant	Nature des dépenses	Montant
Immobilisations incorporelles	24 480	Subventions	563 594
Immobilisations corporelles	251 500	Emprunts reçus	730 000
Immobilisation en cours	863 905.43	Dotations	32 000
Subvention d'investissement	12 000	Produits des cessions d'immobilisations	310 000
Remboursement Emprunts	659 000	Opération d'ordre	45 062.96
Opération patrimoniales	59 264.45	Opération patrimoniales	59 264.45
		Solde exécution positif reporté	130 228.47
TOTAL	1 870 149.88	TOTAL	1 870 149.88

La commune a fait l'acquisition dans l'été 2019 de l'immeuble qui touche le bistrot de pays. La partie rez de chaussée permettra d'agrandir la salle de restaurant et de concevoir une cuisine aux normes. Les 2 étages seront loués au gérant du Bellevue (projet bistrot de pays).

Les mensualités de l'emprunt sont couvertes par le loyer du logement de fonction du gérant du bistrot de pays.

En 2021, la pandémie de COVID19 nous obligera à équilibrer une probable absence de ressources.

Sur les 2 opérations d'investissement (renouvellement des réseaux eau et assainissement et construction d'une nouvelle STEP) nous avons reçu des accords de subventions conséquents, nous pouvons donc boucler les financements avec un emprunt sur 30 ans couvert par la surtaxe eau et assainissement (sans augmentation de celle-ci) et une ligne de trésorerie permettant de régler les factures des travaux en attendant le retour de la TVA et des subventions accordées.

Le budget primitif 2021 est de ce fait artificiellement gonflé par la nécessité de souscrire cet emprunt relais de 630 000€ destiné à couvrir les factures de la STEP et des premières tranches de travaux portant sur le réseau d'eau potable et le réseau d'eaux usées.

Le prêt relais génère des intérêts couverts par le budget de fonctionnement 2021. Il apparaît à la fois en dépenses et recettes.

Pour 2021, le principal projet d'investissement concerne le démarrage de l'opération « Bistrot de Pays » qui comprend deux objectifs agrandissement de la surface du bistrot et déplacement de la cuisine dans des locaux plus fonctionnels au rez de chaussée de l'immeuble ROUX.

Cette première tranche pilotée par le CAUE du VAR qui assiste la municipalité commencera en mai 2021 et s'achèvera en mai 2022.

Une seconde tranche de gros travaux concernera la réhabilitation du bâtiment communal au-dessus du Bistrot « Le Bellevue » pour laquelle des subventions seront demandées à la Région et au Département.

Enfin une seconde tranche de travaux portant sur les réseaux d'eau et d'assainissement a été reporté en 2022/2023.

CONCLUSION

En 2021, l'équipe municipale poursuit la mise en œuvre de ses engagements, les uns après les autres, en matière d'aménagements majeurs du territoire communal (Réseaux d'eau et assainissement et nouvelle station d'épuration) et de promotion de la vie locale tant sportive que culturelle, dans un esprit d'ambition de progrès et de maîtrise budgétaire de plus en plus difficile à respecter sans les subsides du Parc Photovoltaïque et nous avons été contraints d'entamer le capital immobilier. Moissac-Bellevue continue d'évoluer, de se transformer et d'affirmer notre place au sein de la Communauté de Communes Lacs et Gorges du Verdon (C.C.L.G.V) comme un territoire où il fait bon vivre.